



COMMUNE DE ROQUESTERON
COMPTE RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 – 20Heures
Salle d'Honneur de la Mairie

A 20 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, maire.

Présents : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, CARDONNE Gil, MARCLLON Marcel, CALEGARI Patrick, ARGENTI Alexis, MISSONIER Jean Marc, LEFEU Gilbert.

Pouvoir : Mme GODART Annick à Mme OUANET Nina

Absents : Mme AELTERMAN Nadia, MM. BELLON Jacques et GIAUFFRET Didier

9 Questions à l'ordre du jour

- 1/ Intempéries du 15/10 Voie communale Chabauda : demande de subvention exceptionnelle au Département
- 2/ Décisions modificatives
- 3/ Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2020
- 4/ Indemnité de conseil au comptable du Trésor Public
- 5/ Demande de subvention par l'Association sportive du soleil/Roquestéron
- 6/ Révision statuts du SDEG
- 7/ Modification durée de la concession cimetièrre communal/carré musulman
- 8/ Embauche agent contractuel pour une durée de 6 mois du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2020 – 35 heures hebdomadaires
- 9/ Transfert de compétence Eau Potable au SIEVI et les Eaux Usées au SMIAGE : procédures

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance, M. CALEGARI Patrick est élu à l'unanimité des présents et des représentés.

En ouverture de séance, Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de rendu de séance du 30 Septembre 2019. Proposition approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.
Aucune observation sur le dit compte rendu, il a été adopté à l'unanimité par les présents et les représentés.

A la suite, elle propose aussi de rajouter à l'ordre du jour :

La question n° 4 : Indemnité de conseil au comptable du Trésor Public

La question n° 5/ Demande de subvention par l'Association sportive du soleil/Roquestéron

La question n° 6/ Révision statuts du SDEG

La question n° 7/ Modification durée de la concession cimetièrre communal/carré musulman

La question n° 8/ Embauche agent contractuel pour une durée de 6 mois du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2020 – 35 heures hebdomadaires

La question n° 9/ Transfert de compétence Eau Potable au SIEVI et les Eaux Usées au SMIAGE : procédures

Proposition approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

1/ Intempéries du 15/10 Voie communale Chabauda : demande de subvention exceptionnelle au Département

EXPOSE,

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les importants dégâts causés par les violentes intempéries du 15 octobre dernier emportant une partie de la voie communale à l'entrée du quartier Chabauda et menaçant d'isolement plusieurs habitants dont la voie malheureusement en sans issue.

.Ces pluies diluviennes ont obstrué en peu de temps la buse d'écoulement des eaux du vallon situé en amont. Les boues se sont déversées très rapidement sur la voie entraînant aussi un effondrement conséquent du talus de soutènement de la voie communale.

Dans un premier temps, les travaux ont porté immédiatement sur le nettoyage du vallon, l'évacuation des boues permettant le rétablissement de circulation de la voie, la pose de GBA de sécurité pour un calibrage de la voie et la réparation du caniveau recueillant les eaux pluviales.

Ces importants dégâts n'ayant pas été retenus comme catastrophe naturelle par les services de l'Etat, une demande d'aide financière a été immédiatement sollicitée auprès de M. le Président du Département.

Par courrier en date du 28 Octobre écoulé, M. le Président a accepté notre demande et autorise le début des travaux.

Pour mener à bien ce futur chantier et son suivi, Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de solliciter un bureau d'études ou maître d'œuvre ayant pour mission spécifique la maîtrise d'ouvrage afin de définir précisément l'ensemble des travaux à effectuer, sachant qu'ils sont estimés à ce jour à 50.000,00^E HT. Après contact avec le bureau d'études « R.G. » à Grasse :

Les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre porterait sur :

1°/ la phase de conception pour un montant estimatif à : 3.000,00^E HT

2°/ le suivi des travaux pour un montant estimatif à : ... 2.000,00^E HT

La dépense se chiffrerait ainsi :

TRAVAUX EFFECTUES EN URGENCE

- Nettoyage du vallon et de la route (entreprise NANNINI) 1.020,00^EHT

- Réparation du caniveau recueillement des eaux pluviales (idem) 2.250,00^EHT

- Fourniture et pose de 17GBA de sécurisation de la voie (Ent.SCOFFIER) 1.285,20EHT

ETUDES ET TRAVAUX A REALISER

- Maîtrise d'œuvre estimée à : 5.000,00EHT

- Travaux estimés à : 50.000,00EHT

DEPENSE TOTALE DE L'OPERATION 59.555,20EHT

A la suite, elle propose au conseil municipal d'intégrer dans la demande d'aide financière de la DCA 2020, les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement bas du village dont le terrain a été, aussi, fragilisé par les intempéries. Coût des travaux 13.150,00^E dont une aide financière à hauteur de 3.945,00^E (soit 30% de la dépense) a été obtenue dans le cadre de la répartition des amendes de police 2018.

Le plan de financement global des deux opérations se présenterait comme suit :

DEPENSE POUR AMENAGEMENT AIRE DE STATIONNEMENT : 13.150,00EHT

ETAT 30% : 3.945,00^E

DEPARTEMENT DCA 2020 = 50% x 13.150€ = 6.575,00^E

DEPENSE POUR TRAVAUX + ETUDES VOIE COMMUNALE QUARTIER CHABAUDA :

59.555,20HT

DEPARTEMENT DCA 2020 = 80% x 59.555,20^E = 47.644,16€

TOTAL DES SUBVENTIONS SOLLICITEES AUPRES DU DEPARTEMENT DES A.M. DANS LE CADRE DCA 2020

54.219,00^E (+ Etat 3.945,00^E pour un total de travaux : 72.705,20^E HT)

La part communale serait de : 14.541,20^E HT (+TVA)

Mme le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'ensemble des travaux cités ci-dessus, dont certains ont été effectués sur la voie communale du quartier Chabauda étant donné l'urgence de la situation,

- d'approuver une mission de maîtrise d'œuvre et de la confier au bureau d'études « RG –Renaissance Engineering » pour un montant total de 5.000,00^E HT,

- de l'autoriser à signer la convention de maîtrise d'œuvre dès sa réception en mairie,
- de solliciter M. le Président du Département des A.M. pour l'obtention de la subvention citée ci-dessus dans le cadre de la D.C.A. 2020,
- pour des mesures de sécurité, dit que la continuité des travaux concernera uniquement la voie communale Quartier Chabauda ; quant à l'aménagement de l'aire de stationnement pas avant le mois de Février 2020,
- dit que la dépense totale sera inscrite au budget communal / section investissement

Elle invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 972019 DU 8/11/2019.

2/ Décisions modificatives

Objet : Décision modificative n° 3 - Budget Eau 2019 – ***approuvé à l'unanimité***

Objet : Décision modificative n°4 – Budget Communal 2019 – ***approuvé à l'unanimité***

Objet : Décision modificative n° 5 – Budget Communal 2019 - ***approuvé à l'unanimité***

Objet : Décision modificative n°6 – Budget Communal 2019 - ***approuvé à l'unanimité***

3/ Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2020

Madame le maire informe le conseil municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie arrivant à échéance le 4 janvier 2020.

Le crédit agricole a fait la proposition suivante :

Renouvellement LIGNE DE TRESORERIE

Plafond : 50 000 €

Durée : un an

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné + marge 0.90 %

les intérêts du mois en cours sont facturés au taux EURIBOR 3 mois moyenné du mois précédent + marge

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Commission de confirmation : 0.10 %

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.

Montant minimum d'un tirage : 10 000 €

Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de renouveler la ligne de trésorerie de 50 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la commune

Mandate Madame le maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget de la commune la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts. ***DELIBERATION N° 932019 DU 8/11/2019.***

4/ Indemnité de conseil au comptable du Trésor Public

Madame le Maire informe le Conseil que Madame le receveur percepteur a transmis le montant de l'indemnité de conseil 2019, établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel.

Madame le Maire indique que la part d'indemnité versée à Madame Nathalie BONNAUD au titre de l'année 2019 est de 424.88 euros brut.

Madame le Maire demande au Conseil de se déterminer.

Le conseil approuve à l'unanimité les montants indiqués par Madame le Maire.

DELIBERATION N° 922019 DU 8/11/2019.

5/ Demande de subvention par l'Association sportive du soleil/Roquestéron

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'Association Sportive Scolaire du Soleil de Roquestéron souhaite obtenir une subvention de notre commune afin de financer le spectacle de Noël

2019 des enfants de l'école de Roquestéron, calculé en fonction du nombre d'élèves résidants sur la commune. Madame le Maire demande au Conseil de se déterminer.

Le Conseil après avoir délibéré accorde à l'unanimité la somme de 404,20€ à l'association Sportive Scolaire du Soleil représentant 8.60€ par élève x 47 élèves résidants sur la commune.

DELIBERATION N° 912019 DU 8/11/2019.

6/ Révision statuts du SDEG

Madame le Maire informe le conseil municipal du courrier daté du 6 Novembre dernier émanant de M. le Président du SDEG 06, Robert VELAY, inhérent à la demande de la révision des statuts du SDEG 06 afin de maintenir dans les dits statuts les communes de GATTIERES et de ROQUEBILIERE uniquement pour le seul périmètre de Régie d'électricité, en tant que membres.

Elle invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision des statuts du SDEG06 telle que proposée ci-dessus et charge Mme le Maire d'en aviser le Président, Robert VELAY. ***DELIBERATION N° 902019 DU 8/11/2019.***

7/ Modification durée de la concession cimetière communal/carré musulman

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de porter la durée d'acquisition des concessions dans le carré musulman à 50 ans en lieu et place de 30ans votée en conseil municipal par délibération n°602008 du 29/09/2008.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées de Madame le Maire. ***DELIBERATION N° 952019 DU 8/11/2019.***

8/ Embauche agent contractuel pour une durée de 6 mois du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2020 – 35 heures hebdomadaires

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

D'embaucher en contrat à durée déterminée.(35h hebdomadaires).

- Un adjoint technique polyvalent 1^{er} échelon pour une durée de 6 mois de Janvier à Juin 2020 pour 35 heures hebdomadaires (pour les besoins occasionnels de la Commune), pour l'entretien du village et des bâtiments communaux et intercommunaux.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée de Madame le Maire. ***DELIBERATION N° 942019 DU 8/11/2019.***

9/ Transfert de compétence Eau Potable au SIEVI et les Eaux Usées au SMIAGE : procédures

EXPOSE de Madame le Maire,

A partir du 1^{er} Janvier 2020, la commune de Roquestéron (A.M.) a transféré ses compétences Eau et Assainissement à deux entités différentes :

- Pour l'EAU POTABLE

En Délégation de Service Public « D.S.P. » au SIEVI « Syndicat intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieur »

- Pour les EAUX USEES/ASSAINISSEMENT

Compétence au SMIAGE « Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin » ce qui implique la disparition du service d'Eau et Assainissement.

Pour formaliser la dissolution du budget annexe de l'eau et assainissement, il convient d'adopter les dispositions qui suivent à savoir :

- *la clôture du budget annexe Eau et Assainissement à la date du 31 Décembre 2019,*

- *la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe dans le budget communal puis la mise à disposition des éléments d'actif et de passif (rédaction de PV de transfert), sur le sort des restes à réaliser, des résultats,*

- *l'intégration des restes à payer et à recouvrer au sein du budget général de la commune,*

- *la régularisation des échéances d'emprunts.*

- *toutes autres opérations pour mener à bien la réalisation de la mise en œuvre du transfert des compétences susmentionnées.*

A la suite de son exposé, Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les dispositions ci-dessus.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal adopte à l'unanimité les dispositions décrites ci-dessus et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 962019 DU 8/11/2019.

Avant de clore la séance, Mme le Maire remercie l'assemblée délibérante de prendre note des deux dates de réunion prochaines à venir, à savoir :

- Dimanche 8 Décembre 2019 – 10H. – Foyer Rural : réunion d'information et de concertation avec les propriétaires du quartier de l'Adrech pour proposition d'intégration d'une voie privée parcelle A963 dans le domaine public de la commune.

- Samedi 14 Décembre 2019 – 10H. – Salle d'honneur de la mairie : prochain conseil municipal

Rappel :

Le « Repas de Noël » pour les Aînés se déroulera le Dimanche 15 Décembre 2019 – 12H. Restauration SERVOTEL à Nice Saint Isidore.

Un car au départ de Roquestéron sera mis à disposition des invités
nombre de places limitées à 22.

**Les questions à l'ordre du jour sont épuisées, la séance est levée à 21H30mn.
sur 9 questions à l'ordre du jour, 8 ont donné lieu à délibération
du n° 90 au n° 97
+ 4 Décisions modificatives**

La Présidente de séance
Danielle CHABAUD

Le Secrétaire de séance
Patrick CALEGARI

Chaubaud
P/ Lefan
Chaubaud
D. Sanchez
Mallo
Pen D. Ciauffet Mallo



